

Bachelier en assistant social Critères de sélection pour Mobilité Étudiante Erasmus ou non-Erasmus	OUT
---	------------

Les critères de sélection de la mobilité de l'étudiant outgoing portent sur:

- l'engagement de l'étudiant
- des critères académiques
- le dossier de candidature
- les compétences linguistiques
- l'entretien de sélection et la qualité du projet de mobilité

1. ENGAGEMENT DE L'ETUDIANT

Avant de poser sa candidature de mobilité, l'étudiant doit avoir pris connaissance qu'il devra respecter les engagements suivants.

- Comme tout étudiant soumis au règlement des études de l'Henallux/HERS, l'étudiant en mobilité s'engage à suivre son programme d'études/stage tel qu'il est prévu avant, pendant et après la mobilité. En tant qu'ambassadeur de la Haute Ecole dans l'établissement d'accueil, l'étudiant devra faire preuve d'une attitude irréprochable sur place (assiduité aux diverses activités, rigueur dans le travail fourni, respect des personnes, des consignes et des installations mises à disposition).
- L'étudiant s'engage à respecter les consignes pédagogiques et administratives liées à la mobilité.
- L'étudiant s'engage à partager son expérience de mobilité selon les modalités prévues par le département dans lequel il est inscrit.



2. CRITERES ACADEMIQUES

Pour effectuer une mobilité, l'étudiant régulièrement inscrit à l'Hénallux/HERS doit répondre aux critères suivants.

L'étudiant bachelier

Pour la mobilité, pendant les années bachelier en poursuite d'études, l'étudiant doit avoir validé les 60 crédits (ou équivalents) du bloc 1. Sur avis favorable de l'instance décisionnelle de l'implantation dans laquelle l'étudiant est inscrit, une exception est possible pour les étudiants qui ont réussi au minimum 45 crédits du bloc 1 dont toutes les activités d'intégration professionnelle (stages...).

Pour la mobilité, pendant l'année bachelier en année diplômante, l'étudiant doit avoir validé :

- les 60 crédits (ou équivalents) du bloc 1. Sur avis favorable de l'instance décisionnelle de l'implantation dans laquelle l'étudiant est inscrit, une exception est possible pour les étudiants qui ont réussi au minimum 45 crédits du bloc 1, et, si applicable, toutes les activités d'intégration professionnelle (stages...) de son PAE précédant l'année de la mobilité.

Pour tous les étudiants et toutes les mobilités :

- L'accord définitif appartient à l'institution d'accueil qui informe l'Hénallux/la HERS/l'étudiant selon ses propres modalités.
- Certains établissements d'accueil peuvent exiger un niveau académique et/ou linguistique spécifique.

3. DOSSIER DE CANDIDATURE

L'étudiant doit déposer son dossier de candidature complet auprès des 2 Hautes Ecoles co-diplomantes selon les consignes et échéances déterminées par l'implantation dans laquelle il est inscrit.

4. COMPETENCES LINGUISTIQUES

L'étudiant doit atteindre le niveau B1 de la langue de la mobilité (langue d'enseignement et/ou de stages).

5. ENTRETIEN DE SELECTION

L'étudiant participera à un entretien de sélection. Cet entretien permettra de vérifier la motivation de l'étudiant, son engagement personnel, la qualité de son projet de mobilité et le cas échéant ses compétences linguistiques.